

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PLEIN EXERCICE ET DE TYPE COURT ORGANISÉ EN HAUTES ÉCOLES

HAUTE ÉCOLE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE PAUL-HENRI SPAAK

Rue Royale, 150
1000 BRUXELLES
organisée par la Communauté française

Catégorie : pédagogique
Section : normale secondaire
sous-section éducation physique

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret du 5 août 1985 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles ;

Vu le décret du 27 février 2003 établissant les grades académiques délivrés par les Hautes Écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et fixant les grilles horaires minimales ;

Nous, Président et Membres du Jury de délimitation chargé de procéder à l'épreuve finale des études menant au grade académique d'Agrégée de l'enseignement secondaire lire inférieure ;

Attendu que **REMY Stéphanie, M., L., R.** née à Namur, le 14 décembre 1981 réunit les conditions légales requises ;

Attendu que le programme comporte les cours obligatoires répartis sur trois années d'études au moins, conformément au décret du 5 août 1985 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles ;

Attendu que l'impétrante a suivi les activités d'enseignement figurant dans le décret du 27 février 2003 susmentionné ainsi que dans le grille-horire spécifique et approuvée correspondante et mentionnées dans le supplément au présent diplôme délivré par la Haute École ;

Attendu qu'elle a effectué les stages légalement requis ;

Attendu qu'elle a présenté un travail de fin d'études sur : La relation de coopération pour les personnes handicapées physiques

Attendu qu'elle a subi l'épreuve avec satisfaction ;

lui conférons le grade académique d'Agrégée de l'enseignement secondaire lire inférieure

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent diplôme attestant en même temps que les prescriptions légales relatives à l'organisation de l'enseignement supérieur, à la durée des études et à la publicité des examens ont été observées.

Les membres du jury,
Le Directeur - Président,
de la Haute École
Le Titulaire,
Chantal KAUFMANN

Un supplément est annexé sur présent diplôme donnant toutes informations complémentaires concernant le programme de formation suivi

Le Directeur général de l'enseignement normal obligatoire
et de la Recherche scientifique,
Belgique :
Chantal KAUFMANN
Directrice générale adjointe

La titulaire du présent diplôme a prêté le Serment de Servalo ad honorem et a été admise à exercer son service de l'enseignement de tous les degrés qui lui sont attribués.